

Compte-rendu synthétique du Conseil Municipal

du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

Tous les membres du Conseil Municipal en exercice étaient présents à l'exception de Chantal GARREC, Donaïg JOUBIN et Alain POQUET qui ont donné procuration respectivement à Anne-Marie HÉNAFF, Sophie PATTÉE et Pascal PRIGENT.
Sophie PATTÉE a été élue Secrétaire de séance.

1. AFFAIRES FINANCIERES – Rectification de la délibération n° 2020-99 du 17 décembre 2020 sur l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget

Par suite d'une erreur de report de chiffres dans la délibération n° 2020-99 relative à l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2021, le tableau relatif au budget général de la manière suivante a été rectifié comme suit :

Chap.	Libellé	Budget 2020	Ouverture 2021
23	Immobilisations en cours	2 352 157.46	588 039.36

2. AFFAIRES FINANCIERES – Détermination d'un tarif d'heure agent

La Commune peut être amenée à réaliser des travaux pour le compte de particuliers, de manière exceptionnelle et en cas d'urgence ou pour défaillance suite à mise en demeure restée sans effet.

Afin de pouvoir répercuter sur le particulier les frais liés à cette prestation, à l'unanimité le Conseil Municipal fixe le tarif de l'heure/agent à 30 €.

3. AFFAIRES FINANCIERES – Renouvellement de convention d'occupation de locaux pour la maison médicale

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les baux pour la Maison Médicale avec les médecins réunis en SCM (Société Civile de Moyens), le médecin angiologue et les infirmières arrivent prochainement à échéance. Il est proposé de les reconduire.

A l'unanimité des votants le Conseil Municipal :

- décide de renouveler les contrats de location selon les modalités ci-dessous avec une clause de révision annuelle à la date anniversaire du contrat en fonction de l'indice locatif des activités tertiaires publié par l'INSEE :

Titulaire	Descriptif des locaux	Montant mensuel	Date d'effet
La SCM des 3 médecins : 118.50 m²	1 accueil rangement 19 m² 3 bureaux 75 m² 1,5 salle d'attente 24.50 m²	1 200.00	1 ^{er} mai 2021
Angiologue : 32.35 m²	1 bureau : 25.10 m² ½ salle d'attente 7.25 m²	330.00	1 ^{er} mai 2021
Cabinet infirmier : 14.90 m²	1 bureau de 14.9 m² à partager entre 4 infirmières (soit 45.52 € chaque praticien)	182.10	1 ^{er} juin 2021

Madame Gwënola COLLIOU étant personnellement concernée par ce point indique ne pas prendre part au vote.

Les modalités énoncées ci-dessus sont validées à l'unanimité des votants.

4. AFFAIRES FINANCIERES – Paiement de la participation financière 2020 à la CCPCAM prescrite par convention pour les Autorisations des Droits des Sols

La Commune est liée par convention à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon- Aulne Maritime pour la mise à disposition des services de la CCPCAM dans l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Cette prestation est rémunérée par la Commune à hauteur de 7 036.19 € pour l'année 2020.

Cette dépense était jusqu'à présent imputée à l'article 655418 – *Contributions aux organes de regroupement – Communauté de Communes*.

La Trésorerie de CROZON a demandé un changement d'imputation et de porter la dépense au compte 657351 *Subvention de fonctionnement aux organismes publics – GFP de rattachement*.

Aussi, afin de régler le solde de la prestation 2020 le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consentir une subvention de fonctionnement à la CCPCAM d'un montant de 3 518.09 €.

5. RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste aux services techniques

Compte tenu de l'augmentation du patrimoine bâti à entretenir constatée depuis 2015, de la longueur de voirie importante, de l'extension du réseau d'assainissement collectif, il est proposé de renforcer les effectifs du service technique.

Sur avis favorable de la commission Finances et personnel et du Comité technique, le Maire propose à l'Assemblée la création d'un emploi d'agent technique à temps complet pour assurer des missions polyvalentes en bâtiments, espaces verts et voirie au sein des services techniques.

Un appel à candidature sera réalisé sur un grade compris entre adjoint technique et agent de maîtrise. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des emplois

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois présenté en séance prenant en compte la création de poste décidée aux services techniques et la mise à jour de certains grades.

La décomposition du personnel communal est donc la suivante :

Direction	1	1 Temps complet
Administratif	5	5 Temps complets
Enfance	25	5 temps complets 13 temps compris entre 28 heures et TC 7 temps inférieurs à 28 heures
Culture	2	2 temps complets
Vie scolaire	10	6 temps complets 2 temps compris entre 28 heures et TC 2 temps inférieurs à 28 heures

7. RESSOURCES HUMAINES – Contrat groupe avec le CDG 29 pour l'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose que les agents territoriaux ne relèvent pas du régime de la Sécurité Sociale mais du statut de la Fonction Publique Territoriale. En cas d'arrêt de travail d'un agent c'est la

La SARL Média Bonheur a effectué un recours gracieux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le Préfet a rejeté cette demande de recours gracieux. Elle intente donc une action au Tribunal Administratif visant à prononcer l'annulation de cette décision.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice et désigne le cabinet d'avocats LGP de Brest pour défendre la commune.

10. AFFAIRES GENERALES – Signature de convention « Petites villes de demain »

Lancé le 1^{er} octobre 2020 par la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le programme « Petites villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

La Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H fait partie des 30 communes sélectionnées dans le Département du Finistère, tout comme CROZON et LE FAOU pour notre Communauté de Communes.

La prise en compte de l'engagement passe par la signature d'une convention d'adhésion entre la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime, les Communes de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H, CROZON et LE FAOU.

Les trois collectivités vont travailler de concert à la rédaction de ce document qui sera présenté au Conseil lors d'une prochaine séance. Le Maire sollicitera alors l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la signature.

11. INFORMATIONS DIVERSES

Composition CCID

Par délibération 2020-44 du 25 juin 2020 le Conseil établissait une liste de 32 noms à soumettre à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

A partir de ces 32 noms les services fiscaux ont retenu 8 personnes désignées en qualité de TITULAIRE et 8 personnes en qualité de SUPPLEANT.

La composition de la CCID est donc la suivante :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Monique MENEZ	Jean André NEDELEC
André LE GALL	Hervé LE BORGNE
Marie-Thérèse HERGOUALC'H	André HASCOET
Georges MARIE	Yvonne MEROUR
François AUFFRET	Jean Claude BEURRIER
Hervé COADOUR	Daniel GERVOT
Yves MEROUR	Odile GLINEC
Jean Yves CRENN	Michel QUEFFELEC

12. QUESTIONS DIVERSES

Ce jour Monsieur le Maire a rencontré Monsieur NOURY, Inspecteur d'Académie, qui l'a informé de la suppression d'une classe à l'école maternelle Park Gwenn et d'une suppression à l'école élémentaire Lucie Aubrac. Les Directrices des deux écoles concernées sont informées également ce jour.

Cette suppression est liée à une norme comptable de tendre vers 25 élèves par classe.

Il est regrettable que cet indicateur ne soit pas contrebalancé par des critères sociaux et humains. Le contexte de crise sanitaire rencontré actuellement a conduit à de nombreux décrochages scolaires et il faut constater que le manque de lien social a eu un impact négatif sur l'apprentissage.

Les Elus décident de se joindre à la mobilisation des Associations de Parents d'Elèves et des enseignants qui se tiendra le vendredi 29 janvier à 16 H.30.

Recrutement du responsable de la cuisine de Pont de Buis. Caroline LE GUERN a été recrutée. Elle est actuellement en poste à la Ville de PARIS et intégrera la commune au plus tard mi-avril.

Sophie PATTEE, Adjointe au Maire informe les Elus du projet de Bourse aux plantes qui aura lieu du 16 au 18 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H.00